

Le Maire atteste le caractère
exécutoire du présent arrêté,
publié le 08/02/2024

ARRÊTE DU MAIRE
N° 24T14
Portant autorisation de circulation
Chemin de Poulanco
Le 14/02/24

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande du GAEAC DU WERN domiciliée à l'adresse suivante : 56, rue Jean-Marie LE Foll – Ploubezre (22 300) pour des travaux d'élagage ;

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement sur Chemin de Poulanco, entre la rue Yves Le Cudennec et le Chemin du Quinquis ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 – du 14/02/24 de 8h à 18h, la circulation des véhicules sur la rue Amédée Prigent est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- La circulation sera interdite dans les deux sens ;
- L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité ;
- Les services techniques municipaux seront en charge de sécuriser la circulation et le stationnement durant les travaux,

ARTICLE 2 - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par services techniques municipaux de jour comme de nuit. Par ailleurs, l'ensemble de la voirie sera remis en bon état à l'issue du chantier par le demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Le GAEC DU WERN ;
- Les Services techniques de Ploubezre.

Fait à Ploubezre Le 6 février 2024
Le Maire,
Brigitte GOURHANT

